

L'an 2015, le vendredi 3 avril à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 30 mars 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15 membres présents : 12 Procurations : 1 Absent : 2

Présents : ML MARLIOT, T WALEMME, A HEGO, JL ABRAHAM, MD CACHEUX, C DELOBELLE, S FAUQUEUX, M FERCOQ, S FIEVET, S HOTTON, E PISKULA et JM TORDOIT

Absents : D URBANIJA et F COGNET

Procuration : F BRICOUT à A HEGO

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF DE 2015 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal vote par 10 voix pour et 3 abstentions le Budget Primitif de 2015 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 249 524,44 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 140 837,88 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'impositions comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,58
- Taxe foncière bâti : 15,09
- Taxe foncière non bâti : 49,79

BUDGET PRIMITIF DE 2015 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal vote par 10 voix pour et 3 abstentions le Budget Primitif de 2015 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 25 025,14 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 35 000,00 €

INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE A L'ECOLE DU BAS ET A LA PERI SCOLAIRE

Mr le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise VERMEIL quant à la pose d'une installation d'alarme incendie à l'école du bas et à la péri scolaire. Cette installation comprend une centrale T4 CTISD avec 8 déclencheurs manuels et 5 diffuseurs sonores pour l'école et une centrale T4 avec 1 déclencheur manuel et 1 diffuseur sonore pour la péri scolaire.

Le montant du devis se chiffre à la somme de 5.428€76ttc (hors travaux supplémentaires).

Par 10 voix pour et 3 abstentions ce devis est accepté

PIETONNIER ALLEE DE L'ENCLOS

Lors de la réunion du conseil du 24 octobre 2014, les conseillers avaient, majoritairement, décidé de réaliser un piétonnier en macadam pour mener au cimetière sans la pose de bordures afin de minimiser la dépense

Ces travaux ne pouvant cependant s'avérer durable dans le temps qu'avec la pose de bordures, il a été décidé par 10 voix pour et 3 abstentions de valider le devis de l'entreprise DESCAMP d'un montant de 12.351€00ttc pour la réalisation d'un piétonnier en macadam avec bordures

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA PLACE

Profitant de la présence sur Carnières de l'entreprise DESCAMP qui y effectue des travaux, Mr le Maire propose aux membres du conseil de faire démonter les deux parties bombées en gés qui se trouvent au carrefour de la place à l'intersection des RD 118, 97 et 97A à savoir de les aplanir et de recouvrir à nouveau en grés.

Ces deux parties bombées sont parfois sources de gêne quotidienne, lorsque l'on quitte la place en véhicule et s'avèreront, spécifiquement cette année, périlleuses à franchir par les coureurs du Tour de France qui vont devoir emprunter ce carrefour en épingle lors de l'étape du 7 juillet

Par 10 Voix pour et 3 abstentions le devis de l'entreprise DESCAMP d'un montant de 15.300€00ttc est accepté.

PHOTOCOPIEUR A L'ECOLE DU HAUT.

Lors du dernier conseil d'école, Madame la directrice a fait remarquer que le contrat de maintenance du photocopieur était arrivé à son terme et que celui-ci laissait apparaître une grande trainée d'encre sur chaque copie réalisée.

Afin de ne pas engager de dépenses inutiles à court terme en réparation, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'en acheter un autre. Pour ce faire un devis d'un montant de 1.176€36 de la bureautique JACQMIN Fils de Caudry, relatif à un photocopieur SHARP AR5518 est soumis aux conseillers qui l'acceptent à l'unanimité.

ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE POUR LA SALLE DU SQUARE

Afin de permettre une facilité d'exploitation pour les usagers de la salle du square lors des locations, Monsieur le Maire préconise l'achat d'un lave vaisselle. Il présente les devis de la SARL TECHNIFROID à Villers en Gauchies qui propose plusieurs appareils.

Le choix se porte sur un lave vaisselle MULTI WASH « SILVER GS50DDI » série Pro avec des cycles de 120 à 180 secondes entièrement automatiques. dont le montant se chiffre à 2.610,24€ttc

POSE DE BARRIERES DE PROTECTION AUX ECOLES

Afin d'assurer une sécurité supplémentaire aux écoliers, Mr le Maire propose le devis de la société SMIS à Hordain pour la pose de barrières de protection devant le portail de l'école du Bas et de celle du Haut.

Ce devis d'un montant de 1.839€05ttc est accepté à la majorité.

REFERENDUM EOLIEN

Afin de répondre aux demandes qui ont été évoquées lors de la permanence publique relative à la présentation par la société Energie Team sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune et dans le but de clarifier la situation sur ce sujet, Mr le Maire propose de mettre en place

Les documents remis par les services de la Sous Préfecture en donnant les modalités, celui-ci ne pourra s'effectuer avant le dimanche 7 juin

Par 11 voix pour et deux abstentions les membres du conseil autorisent cette consultation locale

Les membres du comité Anti Eolien de Carnières demandent à ce que cela soit effectué plus tard afin de leur permettre de faire campagne. Mr le Maire souhaitant que cette échéance se situe avant les vacances il leur propose la date du 21 juin. qui est acceptée.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire indique à l'assemblée

Que le bail du bureau de Poste n'a pas été renouvelé par le service immobilier de la Poste cependant les loyers continuent d'être honorés.

Qu'il est invité avec ses collègues maires qui dépendent de la Communauté de brigade d'Avesnes-les Aubert/Carnières, à participer à une réunion au cours de laquelle seront évoqués soit des travaux de rénovation et d'agrandissement à la brigade d'Avesnes, soit la construction d'une nouvelle brigade qui regrouperait les deux entités

La séance est levée à 22h35